ROZOY FLASH n° 135

Bulletin d'informations communales - 17 avril 2014

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 4 avril 2014

La séance du Conseil Municipal du 4 avril, présidée par Nicolas FRICOTEAUX, Maire, débute à 20h00, salle des délibérations de l'Hôtel de Ville.

Sont présents : José FLUCHER – Marie-Agnès MARCHAND – Sylvain POULAIN – Lucienne BEKALAREK – Roger POTET – Martine MAINGAINT – Dominique LECLERCQ – Jean-René DURTETTE – Patricia CARAQUIN – Delphine LOUIS – Xavier BOULANDE – Christelle BERNAILLE – Adeline MOINEUSE.

Absent excusé : Olivier THOUANT, pouvoir à Delphine LOUIS.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

Secrétaire de séance :

Christelle BERNAILLE

- Formation des commissions,
- Nomination des délégués des Syndicats :
  - Syndicat du Secteur Scolaire du Collège,
  - Syndicat d'Adduction d'Eau,
  - S.I.E.M.P. du Pays Rostand,
  - Syndicat de la Serre Amont,
  - U.S.E.D.A.,
- Nomination d'un conseiller chargé des questions de la défense nationale,
- Nomination des représentants pour l'O.G.E.C.,
- Nomination des membres du C.C.A.S.,
- Indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et du Conseiller Délégué,
- Délégations au Maire,
- Location d'un logement communal,
- Déclaration préalable travaux bâtiment communal,
- Questions diverses.

Après avoir adopté le compte-rendu de la séance précédente, le Conseil Municipal procède à l'examen de l'ordre du jour de la réunion.

DELIBERATIONS

FORMATIONS DES COMMISSIONS

Après discussions, les commissions communales sont formées comme suit :

1) Commission des Finances :
Adjoint délégué : José FLUCHER
Membres : Christelle BERNAILLE, Xavier BOULANDE, Marie-Agnès MARCHAND, Sylvain POULAIN

2) Commission des Travaux :
Président : Sylvain POULAIN
Membres : Jean-René DURTETTE, Martine MAINGAINT, Roger POTET, José FLUCHER

3) Sécurité Routière et Accessibilité :
Président : Jean-René DURTETTE
Membres : Sylvain POULAIN, Roger POTET, Lucienne BEKALAREK, Patricia CARAQUIN

4) Environnement et Tourisme :
Président : Olivier THOUANT
Membres : Jean-René DURTETTE, Delphine LOUIS, Marie-Agnès MARCHAND, Lucienne BEKALAREK, Xavier BOULANDE

5) Fêtes, Cérémonies, Associations, Jeunesse :
Adjoint délégué : Sylvain POULAIN
Membres : tout le Conseil Municipal

6) Culture et Développement artistique :
Présidente : Delphine LOUIS
Membres : Jean-René DURTETTE, Patricia CARAQUIN, Olivier THOUANT, Xavier BOULANDE, Adeline MOINEUSE

7) Administration générale et urbanisme :
Présidente : Christelle BERNAILLE
Membres : Patricia CARAQUIN, Lucienne BEKALAREK, José FLUCHER, Adeline MOINEUSE, Marie-Agnès MARCHAND

8) Propreté et Embellissement du Village :
Présidente : Martine MAINGAINT
Membres : Patricia CARAQUIN, Lucienne BEKALAREK, Roger POTET, Olivier THOUANT

9) Communication :
Présidente : Patricia CARAQUIN
Membres : Christelle BERNAILLE, Marie-Agnès MARCHAND, Lucienne BEKALAREK, Xavier BOULANDE, Adeline MOINEUSE, José FLUCHER

10) Patrimoine :
Présidente : Lucienne BEKALAREK
Membres : Patricia CARAQUIN, Delphine LOUIS, Marie-Agnès MARCHAND, Olivier THOUANT, Adeline MOINEUSE

11) Réinsertion – Formation - Emploi
Président : Dominique LECLERCQ
Membres : Martine MAINGAINT, Olivier THOUANT, Marie-Agnès MARCHAND, José FLUCHER, Roger POTET

12) Attractivité communale, Commerce et Développement économique :
Président : Xavier BOULANDE
Membres : José FLUCHER, Marie-Agnès MARCHAND, Dominique LECLERCQ

13) Protection civile :
Présidente : Adeline MOINEUSE
Membres : Roger POTET, Martine MAINGAINT, Sylvain POULAIN

NOMINATION DES DELEGUES DES SYNDICATS

Syndicat du Secteur Scolaire du Collège de ROZOY-SUR-SERRE
Le Conseil Municipal désigne comme titulaires Nicolas FRICOTEAUX, Xavier BOULANDE et José FLUCHER ainsi que Roger POTET comme suppléant, pour représenter la commune auprès du Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire du Collège de ROZOY-SUR-SERRE.

Syndicat d'Adduction d'Eau de ROZOY-SUR-SERRE
Le Conseil Municipal désigne comme titulaires Dominique LECLERCQ, Jean-Marie THOUANT ainsi que Nicolas FRICOTEAUX comme suppléant, pour représenter la commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de ROZOY-SUR-SERRE.

Syndicat Intercommunal des Ecoles Maternelle et Primaire du Pays Rostand
Le Conseil Municipal désigne comme titulaires Nicolas FRICOTEAUX, Christelle BERNAILLE et Patricia CARAQUIN ainsi que Olivier THOUANT comme suppléant, pour représenter la commune auprès du Syndicat Intercommunal des Ecoles Maternelle et Primaire du Pays Rostand.

Syndicat de la Serre Amont et de ses affluents
Le Conseil Municipal désigne comme titulaire Nicolas FRICOTEAUX ainsi que Olivier THOUANT comme suppléant, pour représenter la commune auprès du Syndicat de la Serre Amont et de ses affluents.

Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne (U.S.E.D.A.)
Le Conseil Municipal désigne comme titulaires Nicolas FRICOTEAUX et Dominique LECLERCQ, pour représenter la commune auprès de l'Union des Secteurs d'Energie du département de l'Aisne.

NOMINATION D'UN CONSEILLER CHARGE DES QUESTIONS DE LA DEFENSE NATIONALE
Lucienne BEKALAREK est nommée au poste de correspondant chargé des questions de défense nationale.

NOMINATION DES REPRESENTANTS POUR L'O.G.E.C. ECOLE JEANNE D'ARC
Le Conseil Municipal désigne comme titulaire Patricia CARAQUIN ainsi que José FLUCHER comme suppléant, pour représenter la commune auprès de l'O.G.E.C. (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) « Ecole Jeanne d'Arc ».

NOMINATION DES MEMBRES DU C.C.A.S.

Après avoir fixé le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de ROZOY-SUR-SERRE à **neuf,** l'assemblée désigne comme délégués du Conseil Municipal au sein du Centre Communal d'Action Sociale de ROZOY-SUR-SERRE les personnes suivantes : José FLUCHER, Lucienne BEKALAREK, Olivier THOUANT et Martine MAINGAINT, M. le Maire étant Président de droit du C.C.A.S.

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DU CONSEILLER DELEGUE

M. le Maire explique comment sont calculées les différentes indemnités, en fonction du barème en vigueur (indice 1015 de la Fonction Publique) et en tenant compte des charges de travail et des contraintes de chaque fonction.

Le Conseil Municipal décide de fixer comme suit les indemnités du Maire et des adjoints :

- Maire : 1552,90 € brut soit 40,85 % de l'indice 1015
- 1er Adjoint : 608,23 € brut soit 16% de l'indice 1015
- 2ème et 3ème Adjoints : 423,86 € brut soit 11,15 % de l'indice 1015

Pour Roger POTET, bien qu'il ne soit pas adjoint mais Conseiller Délégué, M. le Maire demande que lui soit attribuée la même indemnité que pour les 2ème et 3ème adjoints.

La délégation de l'entretien de la commune et de la sécurité des équipements demande, en effet, une présence quotidienne et cette indemnité serait amplement méritée.

M. le Maire rappelle, par ailleurs, qu'il est possible que soient nommés un 4ème adjoint et d'autres conseillers délégués au cours des prochains mois.

DELEGATIONS AU MAIRE

Il est décidé de donner délégation à M. le Maire pour la durée de son mandat pour :

- la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et la passation, à cet effet, des actes nécessaires,
- la préparation, la passation et l'exécution des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont prévus au budget,
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,
- intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,
- passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- préempter au nom de la commune,
- réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 300 000 Euros.

LOCATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL

Le logement communal situé au-dessus de l'école maternelle est disponible à compter du 1er mai 2014.

Celui-ci impose des contraintes du fait de sa position (ne pas faire de bruit pendant les heures de classe, accès au logement en passant par la cour de l'école…). Une jeune femme travaillant à l'hôtel-restaurant de la commune, Mme Angélique TRESEUX, ayant sollicité le logement et son profil correspondant, le Conseil Municipal décide de lui louer ce logement communal pour un loyer mensuel de 370 € avec indexation sur l'indice de référence des loyers.

DECLARATION PREALABLE TRAVAUX BATIMENT COMMUNAL

M. le Maire explique que les travaux pour le restaurant scolaire au 1er étage de la « Maison Delamarre » ont débuté, mais qu'il est apparu que les poutres et la toiture devaient être restaurées. Afin d'obtenir une subvention de l'Etat, il convient de faire une déclaration préalable de travaux avec l'avis d'un architecte. Après avoir pris connaissance du devis des travaux, M. le Maire est autorisé par le Conseil Municipal à déposer une déclaration préalable de travaux.

QUESTIONS DIVERSES

Après lecture de courriers de remerciements et la convocation de commissions d'études, M. le Maire propose un tour de table :

- Marie-Agnès MARCHAND évoque un problème de circulation dans la rue Charles de Gaulle lors du passage du camion d'ordures ménagères vers 12h00, en même temps que la sortie des écoles.

- Dominique LECLERCQ demande si des terrains constructibles sont répertoriés et s'il serait possible d'envisager la création d'une zone pavillonnaire. Il interpelle également sur le montant de la taxe foncière qui est élevée à Rozoy.

M. le Maire lui répond que les terrains constructibles sont répertoriés en mairie et, pour la zone pavillonnaire, il faudrait un partenaire (ex : maison du CIL).
Concernant la taxe foncière qui est perçue par la Commune, la Communauté de Communes et le Département, M. le Maire rappelle que les bases locatives datent des années 70 et nécessiteraient une révision qui ne saurait se faire que dans un cadre national. Par ailleurs, le taux du Département a lui-même été relevé depuis 2010 alors que dans le même temps, la taxe d'habitation a été, quant à elle, baissée.

- Sylvain POULAIN donne la date de l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes, le mercredi 16 avril à 18h et en profite pour rappeler les dates de la brocante et de la foire de Pâques.

- Patricia CARAQUIN se pose la question de savoir si le changement de Gouvernement va influer sur la réforme des rythmes scolaires imposée précédemment.

- Lucienne BEKALAREK évoque le problème des déjections canines. Les sacs fournis par la commune n'étant pas pratiques, elle propose la mise à disposition d'un autre modèle.

- Roger POTET et Martine MAINGAINT demandent quelle est la somme allouée pour le fleurissement de la commune. La question sera traitée lors du vote prochain du budget.
Ils évoquent également une prochaine réunion de la commission Embellissement.

- Delphine LOUIS prévoit une réunion de la commission Culture et Développement Artistique prochainement.

- Xavier BOULANDE propose la date du 5 mai 2014, à 18h30, pour une réunion de la commission Attractivité Communale, Commerce et Développement Economique.

La prochaine séance du Conseil Municipal se tiendra le jeudi 24 avril, à 20h, pour le vote du budget primitif.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.

Informations générales

FOIRE DE PÂQUES 2014

DIMANCHE 20 AVRIL

- Pour tous les enfants de Rozoy, rendez-vous à **10h30**, **<u>à la Résidence Retraite « Hélisende »</u>**, pour participer à la **chasse aux œufs de Pâques**, suivie d'une **distribution de tickets de manège et de la découverte des mascottes rostandes**.

- Fête foraine, manèges enfantins, auto scooters.
- Brocante vide grenier de 6h00 à 18h00, rue Jean Mermoz.
- Animation de rue avec « les mascottes rostandes » et sonorisation par BB SONO.

LUNDI 21 AVRIL

- Fête foraine, manèges enfantins, auto scooters.
- Foire commerciale et artisanale avec la présence de nombreux camelots à partir de 7h00.
- Animation de rue avec « les mascottes rostandes » et sonorisation par BB SONO.

Bonne Foire à toutes et à tous !

Tous les Rostands sont invités à la cérémonie de la commémoration de la Victoire du 8 Mai 1945.

<u>Le programme de la cérémonie est le suivant</u> **:**
<u>10 h 00</u> Messe en la collégiale Saint-Laurent
<u>11 h 00</u> Rassemblement devant l'Hôtel de Ville suivi d'un défilé et d'un dépôt de gerbe au Monument aux Morts avec la participation de la Fanfare Municipale, des Sapeurs Pompiers et des jeunes sapeurs pompiers du Centre de Secours, des associations d'anciens combattants et médaillés militaires ainsi que des enfants des écoles.
<u>11 h 30</u> Vin d'honneur à la Salle des Fêtes et distribution de brioches aux enfants.